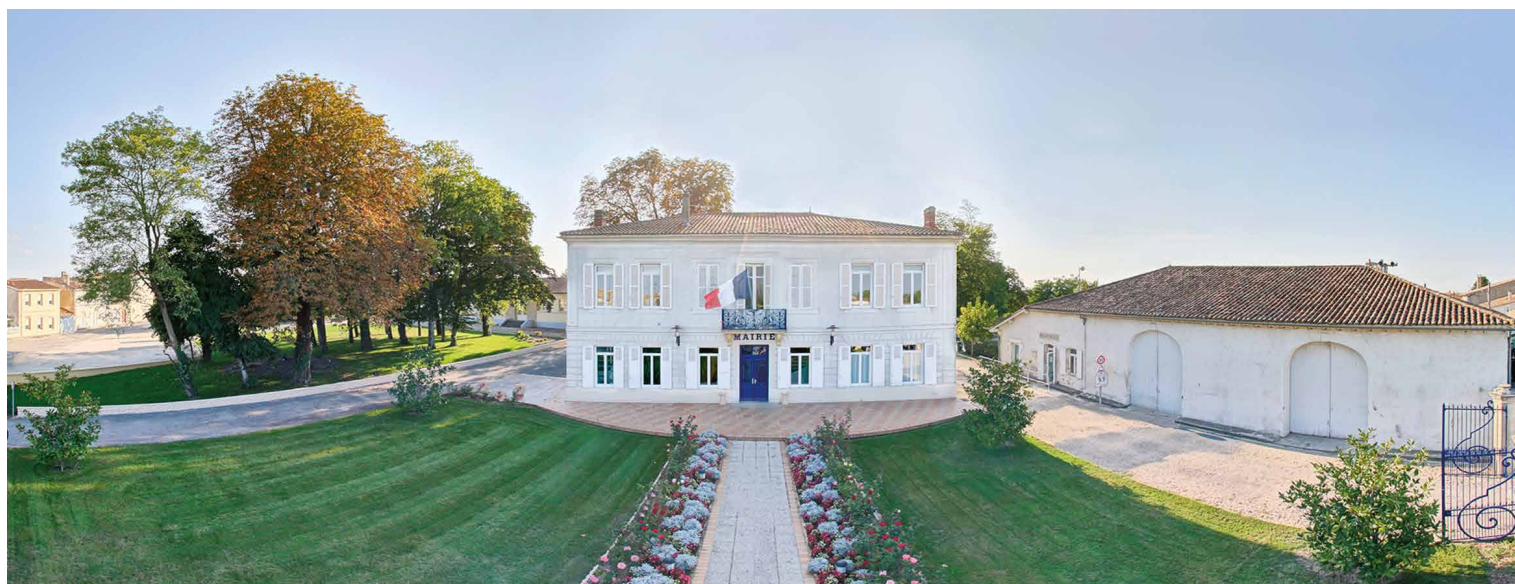


Lettre d'informations municipales



La Mairie vous accueille

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Fermée le mercredi

33, rue de la Mairie
33180 SAINT-ESTEPHE
Tél : 05 56 59 35 93
Fax : 05 56 59 39 18
Mail :
mairie@mairie-saint-estephe.fr
Site :
www.mairie-saint-estephe.fr

Saint-Estèphe
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

*Lettre d'informations
municipales
Janvier 2019*

RECTEUR DE LA PUBLICATION
Madame Michelle Saintout
Mairie de Saint-Estèphe

Crédits photos :
Mairie de Saint-Estèphe
Martine Mandé, Visionair
l'Atelier Graphique
Tél. 06 18 04 24 90
www.lateliergraphique.com
Ne pas jeter sur la voie publique.



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.

pefc-france.org

Cher(e)s administré(e)s

2018 se termine tumultueusement. 2019 se profile avec beaucoup d'incertitudes, de réformes, de transformations et d'évolution dans nos vies.

Le mode sociétal change, les services dématérialisés, la réduction des services publics laissent certains de nos concitoyens perdus.

Et ils se tournent vers l'échelon de proximité qu'est la commune.

Cette attente, ces services rendus prouvent que la commune rurale et de par ce fait les élus locaux ruraux doivent de battre pour maintenir les statuts de nos collectivités. Les conseillers municipaux et moi-même nous y appliquons tous les jours.

2019 verra la mise en pratique évolutive de la gestion différenciée, une tranche des travaux de voirie et la mutualisation des services de police municipale avec la commune de Pauillac.

A chacun d'entre vous nous souhaitons une excellente année.

Le Maire,

Michelle Saintout

Saint-Estèphe

Le Conseil Municipal a validé :

- Son opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Médoc Cœur Presqu'île avant le 1^{er} janvier 2025,
- L'adhésion de la commune aux services mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique,
- La convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale de Pauillac et de leurs équipements auprès de la commune de St Estèphe,
- Le dispositif Participation Citoyenne.

Mise à disposition de la police municipale de Pauillac

Suite aux nombreuses plaintes de riverains concernant la vitesse devant leurs domiciles, suite aux nombreux constats de manque de savoir-vivre (nuisances sonores et de voisinages) de manquements au règlement de voirie communal (dépôts sauvages, voitures ventouses, poubelles non rentrées en temps et heure), au renforcement du plan Vigipirate autour des écoles, des dégradations volontaires sur le matériel urbain **le Conseil Municipal a validé une présence des policiers municipaux de Pauillac régulière sur le territoire communal.**

Les agents de la police municipale de Pauillac pendant leur temps de travail sur la commune seront placés sous l'autorité de Madame le Maire de St Estèphe.



Questions à Roméo Dos Santos, responsable de l'équipe de policiers municipaux :

Votre équipe ? nous sommes 5 policiers et un sixième depuis le 1^{er} Janvier 2019

Votre mission ?

Nous sommes là pour assurer le bon ordre et la salubrité publique.

Nous sommes aussi là pour assister les personnes en difficulté, mener des opérations de prévention de la délinquance et de l'incivilité.

Les difficultés sont les différends de voisinage, le logement insalubre, aide dans la démarche et la procédure pour orienter la sécurisation des biens : aides techniques, conseils....

La surveillance du domaine routier : stationnement, comportement dangereux : excès de vitesse port de la ceinture, téléphone en conduisant, c'est à dire tout débordement au code de la route.

Vos méthodes ?

Chaque situation a sa particularité et un mode de traitement adapté. Si on ne peut résoudre le problème, nous renvoyons vers la personne compétente. Nous sommes à l'écoute et si besoin un suivi peut être apporté. Nous faisons du préventif, nous faisons preuve de beaucoup de pédagogie par rapport aux personnes rencontrées.

Nous préférons expliquer le danger suite à un comportement avant de passer à une phase répressive : **le dialogue en premier.**

Aujourd'hui les policiers municipaux sont proches de la population, une interface entre les habitants et les élus.

Gendarmerie et police municipale : quelles différences ?

Ce ne sont pas les mêmes qualifications judiciaires. Nos investigations sont limitées à de la matière contraventionnelle et non délictuelles et/ ou criminelles.

Nous ne pouvons interpellé toute personne qui est l'auteur d'un délit ou d'un crime.

Nous sommes des fonctionnaires territoriaux dont l'autorité de tutelle reste le Préfet et le Procureur de la République. Nous sommes du personnel assermenté et agréé.

Votre fonctionnement sur la commune ?

Nous faisons des patrouilles régulières, plusieurs fois par jour, en voiture, à pied ou en moto, et bien-sûr des interventions à la demande.

Opération tranquillité vacances

Quand vous partez en vacances, il faut nous le signaler quinze jours avant, remplir un document qui permettra une surveillance à proximité de votre habitation et vous serez averti de tout problème.

Nous contacter

Nos horaires

du lundi de 8h à 13h30

du mardi au vendredi de 7h45 à 18h30

le samedi de 7h45 à 13h et de 15h à 22h45

En dehors de ces heures, pour toutes situations dangereuses, appelez le 17

Nos coordonnées

Bureau : 05 56 7 30 64

Portable : 06 74 78 27 92

Email : police@mairie-pauillac.fr

Adresse : 1 quai Antoine Ferchaud
33250 Pauillac

Dispositif participation citoyenne

Ce dispositif repose sur un partenariat Etat, élus locaux et citoyens volontaires pour que ces derniers deviennent des référents locaux vis-à-vis de la Gendarmerie Nationale.

L'objectif de ce dispositif est d'encourager la population à avoir une attitude vigilante et solidaire afin d'améliorer l'efficacité de la prévention de proximité en informant la gendarmerie (allées et venues inhabituelles, faux démarchage auprès des personnes seules ou âgées, véhicules ou individus semblant être en repérage..).

Installation de deux nouveaux abribus

Afin d'améliorer le confort des collégiens et lycéens

attendant très tôt le bus du ramassage scolaire, la commune a installé **rue de Saint Marc**, sur une parcelle mise gentiment à disposition par Jean-Michel Fouet, un abribus en bois et a conventionné avec le département pour un abribus au pied du **lotissement du Hameau du Grand Chêne à Laujac.**



Retour sur les fêtes de fin d'année 2018

Tous les ans la commune offre aux personnes âgées de plus de 65 ans un repas dansant et aux plus de 70 ans un colis gastronomique .

Ce sont plus de 120 personnes qui se sont retrouvées le samedi 1^{er} décembre pour partager un moment convivial.



L'Edouard et Tatillon (le ventriloque et son impertinente marionnette) sont venus accompagner le Père Noël pour distraire les petits stéphanois et leurs familles le vendredi 21 décembre.

La salle magnifiquement décorée par les parents d'élèves a retenti de nombreux rires lors des prestations des adultes retenus pour faire les pitres.

Chocolats et photos ont ponctué cet intermède ludique.



L'AGENDA

- **2 février**
Loto du foot
- **7 février**
AG du troisième âge
- **23 mars**
Repas dansant FNACA
- **6 avril**
Loto des Cabaniers
- **4 mai**
Soirée Cabaret
- **8 mai**
Cérémonie Armistice
8 mai 1945
- **17 mai**
Fête des accueils
périscolaires
- **25 mai**
Gala Zumba
- **18 juin**
Cérémonie appel
du Général de Gaulle

Du nouveau dans la collecte du Verre !

En mai 2019, le SMICOTOM va faire évoluer la collecte du verre vers un système de collecte en borne.

Le Smicotom a été alerté de problèmes de santé récurrents, notamment des troubles musculo-squelettiques, subis par les agents de collecte. En cause, les manipulations répétées des bacs à verre lors de la collecte, qui représentent plus de 30 kilos pour un bac levé manuellement une centaine de fois par jour. Afin de prendre en compte la réglementation santé/sécurité au travail en vigueur et améliorer les conditions de travail des agents, les élus ont délibéré afin de faire évoluer la collecte du verre vers un système de collecte en borne, qui concerne déjà plus de 96 % du territoire français.

Ce nouveau mode de collecte unique permettra aussi d'améliorer la qualité de la matière à recycler. En effet, la collecte à domicile est fortement déconseillée par les recycleurs de verre car il se retrouve pilé dans les bennes de collecte, ce qui rend sa transformation plus difficile.

Il vous faudra déposer vos emballages en verre, flacons, bouteilles et pots dans ces équipements. Le Smicotom mettra en place de nouvelles bornes afin de faciliter le geste de tri. Vous pourrez bien sûr garder votre bac actuel afin de stocker et transporter le verre. Suivez notre actualité sur notre site Internet et inscrivez-vous à notre newsletter www.smicotom.fr, rubrique newsletter.

